



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.24
5 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Vingt-troisième session

Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 8 a) de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

**Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre
d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application
du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention**

Questions relatives à l'application du cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le rapport établi par le secrétariat au sujet des conclusions du séminaire sur la mise au point et le transfert de technologies d'adaptation aux changements climatiques, tenu du 14 au 16 juin 2005 à Tobago (Trinité-et-Tobago) (FCCC/SBSTA/2005/8). Il a remercié le Gouvernement trinitadien d'avoir accueilli ce séminaire.
2. Le SBSTA a estimé que le séminaire avait servi de cadre à un approfondissement des connaissances sur les questions suivantes: notions essentielles, besoins en matière de technologies d'adaptation, recensement et évaluation de ces technologies; enseignements tirés; recensement des domaines prometteurs pour des travaux futurs. Il a également reconnu que, de tous les enseignements tirés, l'importance des connaissances endogènes était particulièrement pertinente.
3. Le SBSTA a pris note du rapport initial du secrétariat sur le projet pilote de mise en réseau du système FCCC d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR) et des centres nationaux et régionaux d'information sur les technologies (FCCC/SBSTA/2005/INF.9). Il a également reconnu que cette activité pourrait utilement contribuer à renforcer la mise en réseau des centres d'information sur

GE.05-71331 (F) 061205 061205
YMQ.05-422 (F)

les technologies et à donner aux Parties un accès à des informations technologiques pertinentes. Il a encouragé une participation plus large, notamment par la recherche de nouveaux partenaires auprès des pays développés, des pays en développement et des organisations internationales.

4. Le SBSTA a pris acte du rapport oral du secrétariat sur les conclusions du séminaire sur les solutions novatrices de financement des résultats des évaluations des besoins technologiques, tenu les 20 et 21 octobre 2005 à Bonn (Allemagne). Il s'est félicité de la participation active du secteur privé à ce séminaire et a dit attendre avec intérêt le rapport intégral du séminaire, ainsi que le document technique sur les solutions novatrices de financement de la mise au point et du transfert des technologies, qui est en cours d'élaboration par le secrétariat et qui sera soumis, pour examen, au SBSTA à sa vingt-quatrième session (mai 2006).

5. Le SBSTA a pris note avec gratitude de l'aide que les Gouvernements du Canada, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que l'Initiative technologie et climat et le secteur privé ont apportée à la réalisation des activités susmentionnées.

6. Le SBSTA attendait avec intérêt le document technique en cours d'élaboration par le secrétariat, en consultation avec le GETT, et portant sur l'application de technologies respectueuses de l'environnement pour l'adaptation aux changements climatiques. Ce document, fondé sur les conclusions du séminaire susmentionné tenu à Trinité-et-Tobago, sera présenté au SBSTA, à sa vingt-quatrième session, et guidera la prise d'une décision sur l'élaboration d'un recueil/guide des technologies d'adaptation de nature à favoriser la diffusion d'informations sur ces technologies.

7. Le SBSTA, sachant que plusieurs activités et initiatives relatives à la technologie sont en cours au sein d'autres instances, a estimé que les Parties devraient échanger des informations sur leurs domaines d'intérêt mutuel.

8. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'intensifier, à condition de disposer des ressources requises, ses campagnes d'information visant à faire comprendre aux Parties l'application et l'exploitation des activités de mise en réseau mentionnées au paragraphe 3 plus haut.

9. Le SBSTA a invité les Parties en mesure de le faire à prêter leur concours au secrétariat pour la réalisation des activités visées au paragraphe 8 ci-dessus.

10. Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur cette question (FCCC/SBSTA/2005/L.24/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session.
